

## **Intervention de Jean-Michel RUIZ sur les déserts médicaux.**

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente,

Avec une délibération au titre trompeur, vous proposez des mesures qui sont celles mises en oeuvre depuis 20 ans et qui n'ont pas apporté de solutions car elles restent dans un mode de fonctionnement inadapté qui ne répond ni aux besoins, ni aux aspirations des jeunes professionnels.

Comment passer sous silence l'effet négatif du numerus clausus ? Nous devrions nous alarmer du fait que si le nombre de médecins a pu être maintenu en France ces dernières années, ce n'est que grâce aux médecins formés à l'étranger. Aujourd'hui près de 25 % des nouveaux médecins qui s'inscrivent au Conseil de l'Ordre ont obtenu leur diplôme hors de France. Former plus de généralistes que de spécialistes pour répondre aux besoins d'une population vieillissante est aussi une impérieuse nécessité.

L'hyper concentration des médecins dans les centres des grandes villes a pour corrolaire la désertion dans les campagnes mais aussi dans les quartiers populaires : cette inégalité de répartition territoriale devrait être au cœur de la délibération. Il faut ajouter à cela que certains spécialistes sont complètement absents de plusieurs territoires ou que quasi tous appliquent des dépassements d'honoraires, ce qui prive d'accès aux soins de nombreux Franciliens.

Les mesures « incitatives » proposées par les différents gouvernements ont comme bilan que les zones déjà déficitaires le sont encore plus aujourd'hui !

Nous pensons que, pour s'assurer de la présence des professionnels médicaux et paramédicaux partout avec un véritable maillage territorial, il faut instaurer un service public des soins de premiers recours, à l'exact

opposé de la e-santé qui ne saurait compenser les failles actuelles. Ces professionnels doivent pouvoir exercer en lien avec des centres de santé – je parle bien de « centres de santé », non de « maisons de santé ». C'est pourquoi nous proposons que chaque bassin de vie soit pourvu d'un centre de santé regroupant des professionnels médicaux et des professionnels paramédicaux.

À la différence des maisons de santé, les centres de santé permettent un accès à toutes et tous avec une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale grâce à la pratique du tiers payant et au respect des conventions en secteur 1. Nous sommes convaincus que ces structures répondent non seulement aux besoins des populations sur les territoires qui aspirent à pouvoir faire appel à toutes les spécialités, mais également aux aspirations des professionnels qui souhaitent travailler en équipe. Cette pratique facilite coopération et coordination pluriprofessionnelle, ce qui simplifie le suivi global du patient et permet de développer des actions de prévention et d'éducation. Un autre argument qui plaide en faveur des centres de santé, c'est la volonté des jeunes praticiens de pouvoir concilier vie professionnelle et personnelle.

Une autre raison qui conduit à la création de déserts médicaux est la fermeture de structures hospitalières ou leur fusion en groupements hospitaliers de territoire (GHT). En effet, les professionnels de santé ont tendance à s'installer, à juste titre, dans le périmètre de ces structures.

Ce qui est vrai pour les professions médicales l'est d'autant plus pour les membres des professions paramédicales qui travaillent sur prescription médicale ! C'est pourquoi, nous demandons un moratoire sur les fermetures de services, d'hôpitaux et les suppressions de lits.

Quant à la politique de prévention, cette délibération la supprime purement et simplement alors qu'elle est la clé d'une politique de santé cohérente.

Vous trouverez dans nos amendements des tentatives de recentrer les propositions sur de vraies priorités.

Comme vous avez pu le comprendre, nous estimons que le problème posé en l'espèce est bien celui de mener une autre politique de santé que celle qui est conduite depuis des décennies en particulier depuis la loi Bachelot amplifiée par la loi Touraine.